Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260322-DELIB2026_24-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du dimanche 22 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 15
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux mars à onze heures et zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle des fêtes de BANGOR, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS – Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Renaud GODEFROY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD – Madame Aziliz LANCO – Monsieur Daniel GURIEC.

Madame Ninon EMERAUD a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-24
OBJET : CREATION DES POSTES D'ADJOINTS.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-2-1,

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

CONSIDERANT que le conseil municipal compte 15 membres,

CONSIDERANT la proposition de créer trois postes d'adjoints,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de trois postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Bangor
Le 22 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

